

<p><b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b></p> <hr/> <p><b>VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET</b></p> <p><b>Département du Val d'Oise</b></p> <p><b>Arrondissement de Pontoise</b></p> <p><b>Canton de Domont</b></p> <hr/> <p><b><u>PROCES VERBAL DU</u></b> <b><u>CONSEIL MUNICIPAL</u></b></p>	<p><b>Procès-Verbal n°: P.V. – 001-2019</b></p> <p><b>Du : 13 février 2019</b></p>
--	---

L'an deux mille dix-neuf, le 13 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Didier Dagonet, Maire,  
 Madame Chantal Delamour, Adjointe au Maire,  
 Mesdames Isabelle Oger, Malvina Boquet et Madame Maria Marques Fernandes, Conseillères municipales  
 Messieurs Patrice Glandières et Michel Monteiro, Conseillers municipaux.

**ETAIENT ABSENTS**

Monsieur Gérard Wagentruz, Adjoint au Maire,  
 Monsieur Régis Rousseau-Caffier, Conseiller municipal,

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Madame Chantal Delamour, Adjointe au Maire,

**LA SEANCE EST OUVERTE A 20 HEURES 30**

Avant de commencer l'ordre du jour du Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande au Conseil de respecter une minute de silence en mémoire de Bertrand Vergnaud qui nous a quittés le 17 décembre dernier à la suite d'un tragique accident du travail.

**A – Nomination du secrétaire de séance :**

Monsieur Le Maire propose que Madame Chantal Delamour, soit secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal désigne, **à l'unanimité** Madame Chantal Delamour, comme secrétaire de séance.

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	7	-	-

**001-2019 Approbation du Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 05 décembre 2018**

Monsieur le Maire rappelle que le compte rendu du 5 décembre 2018 a été joint à la convocation du Conseil Municipal du 13 février 2019, il est demandé au conseil si il y a des observations sur ce compte rendu.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** l'absence d'observation,

**Après avoir entendu** l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	7	-	-

**Approuve** le procès-verbal du Conseil Municipal du 05 décembre 2018.

**002-2019 Décision de suppression ou de maintien du poste de 3<sup>ème</sup> Adjoint et modalités de mise en œuvre**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 28 mars 2014, le nombre d'adjoints avait été fixé à 3. Monsieur Gérard Wagenrutz a été élu 1<sup>ère</sup> adjoint, Madame Chantal Delamour a été élue 2<sup>ème</sup> adjointe, Monsieur Bertrand Vergnaud a été élu 3<sup>ème</sup> adjoint. Faisant suite au décès de Monsieur Bertrand Vergnaud, 3<sup>ème</sup> adjoint, le 17 décembre dernier.

Monsieur Le Maire propose de fixer le nombre d'adjoints à 3 comme précédemment.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu**, la délibération du Conseil municipal 002-2014 du 28 mars 2014

**Considérant** l'absence d'observation,

**Après avoir entendu** l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	7	-	-

**Décide** de fixer le nombre d'adjoints à 3 comme précédemment,

**003-2019 Election du 3<sup>ème</sup> Adjoint en remplacement de Monsieur Bertrand Vergnaud**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite au décès de Monsieur Bertrand Vergnaud, 3<sup>ème</sup> adjoint, le 17 décembre dernier, et à la délibération de ce jour décidant de fixer à 3, comme précédemment le nombre d'adjoints, il propose de procéder à l'élection du 3<sup>ème</sup> adjoint, étant entendu que: Monsieur Gérard Wagentruz est 1<sup>ère</sup> adjoint, Madame Chantal Delamour est 2<sup>ème</sup> adjointe, Monsieur le Maire rappelle que cette élection s'effectue au scrutin secret, parmi les membres du Conseil Municipal. Les deux premiers tours s'effectuent à la majorité absolue, le troisième tour étant à la majorité relative. Monsieur le Maire propose Madame Isabelle Oger et demande aux élus si un autre conseiller est candidat pour occuper ce poste de 3ème adjoint. Aucun autre candidat ne s'étant prononcé, chaque conseiller, à l'appel de son nom, est appelé à déposer dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-1, L 2122-4 et L2122-7,

**Vu** la délibération n° 002-2014 du 28 mars portant élection des Adjoints au Maire,

**Vu** la délibération n° 002-2019 du 13 février 2019 portant sur la décision de suppression ou de maintien du poste de 3<sup>ème</sup> Adjoint et modalités de mise en œuvre

**Considérant** les résultats ci-après :

**Élection du Troisième Adjoint en un seul scrutin :**

- Candidat : Madame Isabelle OGER
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : huit
- Nombre de Conseillers Municipaux présents n'ayant pas pris part au vote : zéro
- Nombre de bulletins nuls ou assimilés : zéro
- Suffrages exprimés : huit
- Majorité requise : cinq
- suffrage obtenu par Mme Isabelle Oger : huit voix

Madame Isabelle Oger, ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été élue au poste de troisième adjoint,

**Monsieur le Maire** a ensuite installé Madame Isabelle Oger en qualité de troisième Adjoint au Maire sur le tableau modifié comme suit :

<b>Fonction</b>	<b>Qualité (M. ou Mme)</b>	<b>NOM ET PRÉNOM</b>
Maire	M.	Dagonet Didier
Premier adjoint	M.	Wagentruz Gérard
Deuxième Adjoint	Mme	Delamour Chantal
Troisième Adjoint	Mme	Oger Isabelle
Conseiller Municipal	M.	Glandières Patrice
Conseiller Municipal	M.	Rousseau-Caffier Régis
Conseillère Municipale	Mme	Boquet Malvina
Conseillère Municipale	Mme	Marques Fernandes Maria
Conseiller Municipal	M.	Monteiro Michel

**004-2019 Désignation d'un Membre suppléant au sein de la Commission d'Appel d'Offres**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite au décès de Monsieur Bertrand Vergnaud, il convient de nommer un membre suppléant au sein de la Commission d'Appel d'Offres. Il est proposé de nommer pour remplacer Monsieur Bertrand Vergnaud, Monsieur Michel Monteiro, membre suppléant,

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n° 027-2017 du 10 avril 2014 portant désignation des représentants communaux pour la Commission d'Appel d'Offres,

**Considérant** le décès de Monsieur Bertrand Vergnaud, 3<sup>ème</sup> adjoint, il y a lieu de procéder à son remplacement et à l'élection d'un nouveau délégué suppléant,

**Considérant** que ce point a été abordé en bureau municipal du 30 janvier 2019,

**Considérant** l'absence d'observation,

**Après avoir entendu** l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	7	-	-

**Approuve** la nomination de Monsieur Michel Monteiro, Conseiller municipal, en tant que délégué suppléant pour la Commission d'Appel d'Offres en remplacement de Monsieur Bertrand Vergnaud

**Dit** que les délégués à la commission d'Appel d'Offres sont donc :

Délégués titulaires :      Monsieur Didier Dagonet  
    Monsieur Gérard Wagenrutz  
    Monsieur Patrice Glandières  
    Monsieur Régis Rousseau-Caffier

Délégués suppléants :      Madame Chantal Delamour  
    Monsieur Michel Monteiro

**005-2019 Désignation d'un délégué titulaire au sein du Syndicat Tri Or**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite au décès de Monsieur Bertrand Vergnaud il convient de nommer un délégué titulaire au sein du Syndicat Tri Or. Il est proposé de nommer pour remplacer Monsieur Bertrand Vergnaud, Madame Malvina Boquet, déléguée titulaire, jusqu'à présent délégué suppléant et Monsieur Patrice Glandières délégué suppléant, en lieu et place de Madame Malvina Boquet, jusqu'à présent déléguée suppléant.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** la délibération n° 028-2017 du 19 juin 2017 portant désignation des représentants communaux pour le Syndicat Tri Or,

**Considérant** le décès de Monsieur Bertrand Vergnaud, 3<sup>ème</sup> adjoint, il y a lieu de procéder à son remplacement et à l'élection d'un nouveau délégué titulaire,

**Considérant** que ce point a été abordé en bureau municipal du 30 janvier 2019,

**Considérant** l'absence d'observation,

**Après avoir entendu** l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	7	-	-

**Approuve** la nomination de Madame Malvina Boquet, Conseillère Municipale, en tant que déléguée titulaire et Monsieur Patrice Glandières en tant que délégué suppléant pour le Syndicat Tri-Or en remplacement de Monsieur Bertrand Vergnaud,

**Dit** que les délégués au Syndicat Tri-Or sont donc :

Délégués titulaires :      Monsieur Didier Dagonet  
    Madame Malvina Boquet  
 Délégués suppléants :    Monsieur Patrice Glandières  
    Monsieur Michel Monteiro

**Dit** que la présente délibération sera notifiée aux intéressés à la CCVO3F et au Syndicat Tri Or.

**006-2019 Désignation d'un délégué suppléant au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Enghien-les-Bains**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite au décès de Monsieur Bertrand Vergnaud il convient de nommer un délégué suppléant au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Enghien. Il est proposé de nommer pour remplacer Monsieur Bertrand Vergnaud, Monsieur Michel Monteiro, délégué suppléant.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu,** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n° 075-2016 du 05 décembre 2016 portant désignation des représentants communaux pour le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Enghien-les-Bains,

**Considérant** le décès de Monsieur Bertrand Vergnaud, 3<sup>ème</sup> adjoint, il y a lieu de procéder à son remplacement et à l'élection d'un nouveau délégué suppléant,

**Considérant** que ce point a été abordé en bureau municipal du 30 janvier 2019,

**Considérant** l'absence d'observation,

**Après avoir entendu** l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	7	-	-

**Approuve** la nomination de Monsieur Michel Monteiro, Conseillère Municipale, en tant que délégué suppléant pour le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Enghien-les-Bains en remplacement de Monsieur Bertrand Vergnaud,

**Nomme** les membres suivants :

- Didier Dagonet, Maire, délégué titulaire,
- Gérard Wagentrutz, Adjoint au Maire, délégué titulaire,
- Michel Monteiro, Conseiller Municipal, délégué suppléant,
- Patrice Glandières, Conseiller Municipal, délégué suppléant,

**Dit** que la présente délibération sera notifiée aux intéressés à la CCVO3F et au SIARE.

**007-2019 Désignation d'un délégué suppléant au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome de Marine**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite au décès de Monsieur Bertrand Vergnaud il convient de nommer un délégué suppléant au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome de Marine. Il est proposé de nommer pour remplacer Monsieur Bertrand Vergnaud, Madame Isabelle Oger, délégué Suppléant,

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n° 017-2014 du 10 avril 2014 portant désignation des représentants communaux pour le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome de Marine,

**Considérant** le décès de Monsieur Bertrand Vergnaud, 3<sup>ème</sup> adjoint, il y a lieu de procéder à son remplacement et à l'élection d'un nouveau délégué suppléant,

**Considérant** que ce point a été abordé en bureau municipal du 30 janvier 2019,

**Considérant** l'absence d'observation,

**Après avoir entendu** l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	7	-	-

**Approuve** la nomination de Madame Isabelle Oger, 3<sup>ème</sup> Adjointe au maire, en tant que délégué suppléant pour le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome de Marine en remplacement de Monsieur Bertrand Vergnaud,

**Nomme** les membres suivants :

- Gérard Wagentrutz, Adjoint au maire, délégué titulaire,
- Michel Monteiro, Conseiller Municipal, délégué titulaire,
- Isabelle Oger, 3<sup>ème</sup> Adjointe au maire, déléguée suppléant,

**Dit** que la présente délibération sera notifiée aux intéressés et au SIAA.

**008-2019 Désignation d'un délégué suppléant au sein du Syndicat des eaux d'Ile de France**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite au décès de Monsieur Bertrand Vergnaud il convient de nommer un délégué titulaire au sein du Syndicat des Eaux d'Ile de France. Il est proposé de nommer pour remplacer Monsieur Bertrand Vergnaud, Monsieur Michel Monteiro, délégué suppléant,

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n° 014-2014 du 10 avril 2014 portant désignation des représentants communaux pour le Syndicat des Eaux d'Ile de France,

**Considérant** le décès de Monsieur Bertrand Vergnaud, 3<sup>ème</sup> adjoint, il y a lieu de procéder à son remplacement et à l'élection d'un nouveau délégué suppléant,

**Considérant** que ce point a été abordé en bureau municipal du 30 janvier 2019,

**Considérant** l'absence d'observation,

**Après avoir entendu** l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	7	-	-

**Approuve** la nomination de Monsieur Michel Monteiro, Conseiller municipal, en tant que délégué suppléant pour le Syndicat des Eaux d'Ile de France en remplacement de Monsieur Bertrand Vergnaud,

**Nomme** les membres suivants :

- Gérard Wagentrutz, Adjoint au maire, délégué titulaire,
- Michel Monteiro, Conseiller Municipal, délégué suppléant,

**Dit** que la présente délibération sera notifiée aux intéressés et au SEDIF.

**009-2019 Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein du Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite au décès de Monsieur Bertrand Vergnaud il convient de nommer un délégué titulaire au sein du Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise. Il est proposé de nommer pour remplacer Monsieur Bertrand Vergnaud, Madame Chantal Delamour, délégué titulaire, jusqu'à présent délégué suppléant et Monsieur Michel Monteiro délégué suppléant, en lieu et place de Madame Chantal Delamour, jusqu'à présent délégué suppléant

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n° 009-2014 du 10 avril 2014 portant désignation des représentants communaux pour le Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise,

**Considérant** le décès de Monsieur Bertrand Vergnaud, 3<sup>ème</sup> adjoint, il y a lieu de procéder à son remplacement et à l'élection d'un nouveau délégué suppléant,

**Considérant** que ce point a été abordé en bureau municipal du 30 janvier 2019,

**Considérant** l'absence d'observation,

**Après avoir entendu** l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	7	-	-

**Approuve** la nomination de Madame Chantal Delamour, Adjointe au Maire, en tant que délégué titulaire et Monsieur Michel Monteiro, Conseiller municipal, en tant que délégué suppléant pour le Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise en remplacement de Monsieur Bertrand Vergnaud,

**Nomme** les membres suivants :

- Chantal Delamour, Adjointe au maire, délégué titulaire,
- Michel Monteiro, Conseiller Municipal, délégué suppléant,

**Dit** que la présente délibération sera notifiée aux intéressés et au SMGFAVO.

#### **010-2019 Désignation d'un délégué suppléant au sein de la Mission Locale de Taverny**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite au décès de Monsieur Bertrand Vergnaud il convient de nommer un délégué titulaire au sein de la Mission Locale de Taverny. Il est proposé de nommer pour remplacer Monsieur Bertrand Vergnaud, Madame Chantal Delamour, délégué suppléant,

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n° 019-2014 du 10 avril 2014 portant désignation des représentants communaux pour la Mission Locale de Taverny,

**Considérant** le décès de Monsieur Bertrand Vergnaud, 3<sup>ème</sup> adjoint, il y a lieu de procéder à son remplacement et à l'élection d'un nouveau délégué suppléant,

**Considérant** que ce point a été abordé en bureau municipal du 30 janvier 2019,

**Considérant** l'absence d'observation,

**Après avoir entendu** l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	7	-	-

**Approuve** la nomination de Madame Chantal Delamour, Adjointe au Maire, en tant que déléguée suppléante pour la Mission Locale de Taverny en remplacement de Monsieur Bertrand Vergnaud,



**Nomme** les membres suivants :

- Isabelle Oger, Adjointe au Maire, déléguée titulaire,
- Malvina Boquet, Conseillère Municipale, déléguée titulaire,
- Chantal Delamour, Adjointe au Maire, déléguée suppléante,
- Gérard Wagenstrutz, Adjoint au Maire, délégué suppléant,

**Dit** que la présente délibération sera notifiée aux intéressés et à la Mission Locale de Taverny.

**011-2019 Désignation d'un délégué titulaire au sein de l'Association du Massif Forestier de Montmorency**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite au décès de Monsieur Bertrand Vergnaud il convient de nommer un délégué titulaire au sein de l'Association du Massif Forestier de Montmorency. Il est proposé de nommer pour remplacer Monsieur Bertrand Vergnaud, Monsieur Michel Monteiro, délégué titulaire, jusqu'à présent délégué suppléant et Madame Isabelle Oger délégué suppléant, en lieu et place de Monsieur Michel Monteiro, jusqu'à présent déléguée suppléant

**Le Conseil Municipal,**

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n° 029-2017 du 19 juin 2017 portant désignation des représentants communaux pour l'Association du Massif Forestier de Montmorency,

**Considérant** le décès de Monsieur Bertrand Vergnaud, 3<sup>ème</sup> adjoint, il y a lieu de procéder à son remplacement et à l'élection d'un nouveau délégué suppléant,

**Considérant** que ce point a été abordé en bureau municipal du 30 janvier 2019,

**Considérant** l'absence d'observation,

**Après avoir entendu** l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	7	-	-

**Approuve** la nomination de Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire, en tant que délégué suppléant et Monsieur Michel Monteiro, Conseiller municipal, en tant que délégué titulaire pour l'Association du Massif Forestier de Montmorency en remplacement de Monsieur Bertrand Vergnaud,

**Nomme** les membres suivants :

- Didier Dagonet Maire, délégué titulaire,
- Michel Monteiro, Conseiller Municipal, délégué titulaire,
- Isabelle Oger, Adjointe au Maire, déléguée suppléante,
- Régis Rousseau-Caffier, Conseiller Municipal, délégué suppléant,

**Dit** que la présente délibération sera notifiée aux intéressés et à pour l'Association du Massif Forestier de Montmorency

**012-2019 Désignation d'un délégué au sein du Conseil Communal d'Action Sociale**

Madame Chantal Delamour rappelle que suite à la démission de Madame Marie France Suinat, il convient de nommer un nouveau délégué au sein du Conseil Communal d'Action Sociale. Il est proposé de nommer pour remplacer Madame Marie France Suinat, Madame Annie Dubois,

**Le Conseil Municipal,**

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n° 077-2016 du 05 décembre 2016 portant sur la création d'un comité consultatif de l'action sociale,

**Vu** la délibération n° 078-2016 du 05 décembre 2016 portant sur l'élection des représentants du comité consultatif de l'action sociale,

**Considérant** que Madame Marie France Suinat, membre du Conseil d'Administration du comité consultatif de l'action sociale a démissionné de ses fonctions, et qu'il convient donc, afin de respecter le principe de parité du Conseil d'Administration du CCAS de nommer un nouveau membre en remplacement de Madame Marie France Suinat,

**Considérant** que ce point a été abordé en bureau municipal du 30 janvier 2019,

**Considérant** l'absence d'observation,

**Après avoir entendu** l'exposé de Madame Chantal Delamour, Adjointe au Maire,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	7	-	-

**Approuve** la nomination de Madame Annie Dubois au sein du Conseil d'Administration du CCAS en remplacement de Madame Marie France Suinat.

**Nomme les membres suivants :**

- Monsieur Didier Dagonet, Président,
- Madame Chantal Delamour, Vice-Présidente,
- Monsieur Gérard Wagenutz, Adjoint au Maire,
- Madame Maria Marques Fernandes, Conseillère Municipale,
- Madame Nathalie Dagonet,
- Madame Anne Lambermont-Ford,
- Madame Annie Dubois,
- Monsieur Thierry Vincent,

**Dit** que la présente délibération sera notifiée aux intéressés,

**013-2019 Autorisation de déposer une déclaration préalable pour des travaux arboricoles sur le terrain communal des Clos**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des travaux de mise en place du réseau d'assainissement pour la collecte des eaux usées, le SIARE a décidé de faire passer une canalisation le long de la parcelle AB 114 pour relier l'allée des Châtaigniers à la rue de la Vieille France en passant par le chemin privé des Clos.

Les propriétaires du chemin des Clos ont donné leur accord pour qu'une canalisation passe sur leurs parcelles.

Afin de faire passer la canalisation le long de la parcelle AB 114 qui appartient à la commune il est nécessaire de procéder à l'abattage de quelques arbres sur une bande de 5 mètres.

Compte tenu que cette parcelle de bois est située en Espace Boisée Classée il est nécessaire de déposer une déclaration préalable afin d'obtenir une autorisation d'abattre ces arbres des services de l'état.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** la nécessité de réaliser des travaux d'abattage des arbres le long de la parcelle AB 114, pour permettre le déploiement du réseau d'assainissement,

**Après avoir entendu** l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	7	-	-

**Approuve** le dépôt d'une déclaration préalable pour réaliser des travaux d'abattage des arbres situés le long de la parcelle communale AB 114.

**Autorise** le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier

**014-2019 Autorisation à lancer une procédure de recrutement d'un bureau d'études pour constituer un dossier de demande de subvention pour les travaux de voirie rue de la Vieille France**

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite des travaux de mise en place du réseau de collecte des eaux usées rue de la Vieille France, le Conseil Municipal souhaite poursuivre l'effacement des réseaux et le réaménagement de la voirie et des trottoirs rue de la Vieille France entre la rue des Petits Pavés et la rue de la Croix Frileuse, ainsi que la réfection du tapis rue de la Vieille France entre le RD 44 et la rue des Petits Pavés.

Ces travaux peuvent être financés par un Contrat Rural d'une part, par des subventions du département pour la réfection de la voirie et par le SMDEGTVO pour l'effacement des réseaux.

Pour constituer ces dossiers de demande de subvention il est nécessaire de définir le programme des travaux, estimer le coût de cette opération.

Aussi, il est proposé de consulter des bureaux d'études pour leur confier cette prestation.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** le projet de la municipalité de réaliser des travaux de voirie rue de la Vieille France,

**Considérant** qu'il est nécessaire que la commune se fasse assister d'un bureau d'études pour définir le programme des travaux, estimer le coût de cette opération et constituer les dossiers de demande de subvention,

**Considérant** que ce point a été présenté en bureau municipal le 30 janvier 2017,

**Après avoir entendu** l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	7	-	-

**Approuve** le lancement d'une consultation pour le recrutement d'un bureau d'études pour constituer un dossier de demande de subvention pour les travaux de voirie rue de la Vieille France,

**Autorise** Monsieur Didier Dagonet, Maire, a lancé cette consultation et a signé tout acte afférent,

#### **015-2019 Détermination de promotion d'avancement de grade**

Madame Chantal Delamour rappelle que conformément au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables » c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommées au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La loi ne prévoit pas de ratio planché ou plafond (entre 0 et 100%)

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

#### **Le Conseil Municipal,**

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu**, la saisie du Comité Technique en date du 30 novembre 2018,

**Considérant** que ce point a été abordé en bureau municipal du 30 janvier 2019,

**Après avoir entendu** l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	7	-	-

**Fixe** le ratio commun à tous les cadres d'emplois à 100%.

**016-2019 Position communal relative aux transferts à la Communauté de Communes de la compétence eaux assainissement**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la loi 2018-702 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau – assainissement aux communautés de communes permet aux intercommunalités et aux communes de s’opposer au transfert de la compétence Eaux Assainissement. Pour que ce transfert ne s’effectue pas d’office il faut qu’ au-moins 25%des communes membres de la communauté de communes représentant au-moins 20%de la population s’opposent au transfert obligatoire de la compétence.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu**, l’article L5214-16 du CGCT relatif aux compétences des communautés de communes,

**Vu**, l’article 64 de la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015,

**Vu**, la loi 2018-702 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau – assainissement aux communautés de communes,

**Considérant** que si au-moins 25%des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20% de la population s’opposent au transfert obligatoire de la compétence en matière d’eau et assainissement dans le respect des délais précisés par la loi du 3 août 2018, la compétence demeure communale,

**Considérant** que ce point a été abordé en bureau municipal du 30 janvier 2019,

**Après avoir entendu** l’exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

**Après en avoir délibéré, à l’unanimité,**

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	7	-	-

**S’oppose** au transfert de la compétence eau –assainissement à la Communauté de Commune de la Vallée de l’Oise et des Trois Forêts.

**017-2019 Représentation substitution de la Communauté d’Agglomération (Communauté Paris-Saclay ) au sein du SIGEIF**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que s’agissant de la compétence relative à la distribution publique d’électricité exercée par le Syndicat intercommunal pour le gaz et l’électricité en Ile de France (Sigeif), le mécanisme de représentation-substitution s’est mis en place à l’égard de la Communauté d’agglomération « communauté Paris-Saclay » concernant les communes de Ballainvilliers, Champlan, Longjumeau, Marcoussis, Massy, Nozay, Orsay, Saulx-les-Chartreux, Verrières-le-Buisson, Villebon-sur-Yvette et Wissous.

Il s’agit d’un dispositif par lequel la loi règle les cas de coexistence, sur un même territoire, entre un Syndicat de communes et une Communauté d’agglomération pour ce type de compétences dites facultatives.

La Communauté d’agglomération « communauté Paris-Saclay » est ainsi devenue membre du Sigeif au nom de ces communes et a désigné au sein du comité syndical autant de délégués que ces communes en avaient avant substitution.

En dépit de son caractère automatique, cette substitution a néanmoins conduit le Sigeif à modifier ses statuts dans la mesure où ces derniers doivent, en application de l'article L.5211-5-1 du CGCT, mentionner la liste des membres de ce Syndicat.

Cette modification a ensuite été notifiée à toutes les collectivités du Sigeif afin qu'elles se prononcent à leur tour sur la nouvelle composition du Syndicat résultant de l'adhésion de la Communauté d'agglomération « communauté Paris-Saclay ».

L'objet de la présente délibération est ainsi d'accomplir cette formalité légale.

### **Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles 5211-5-1, 5211-20 et L 5216-7,

**Vu** le courrier du Sigeif en date du 4 janvier 2019 par lequel ce dernier a notifié à chaque membre sa délibération n°18-37 du 17 décembre 2018 relative à la représentation-substitution de la Communauté d'agglomération « communauté Paris-Saclay » s'agissant des communes de Ballainvilliers, Champlan, Longjumeau, Marcoussis, Massy, Nozay, Orsay, Saulx-les-Chartreux, Verrières-le-Buisson, Villebon-sur-Yvette et Wissous pour l'exercice de la compétence relative à la distribution publique d'électricité,

**Considérant** que, en dépit du caractère automatique de cette substitution, le Sigeif a été légalement conduit à délibérer afin de modifier ses statuts en ce que ces derniers doivent, en application de l'article L. 5211-5-1 du CGCT, mentionner le liste de ses membres,

**Considérant** que, à compter de la notification de cette délibération, l'organe délibérant de chaque membre du Sigeif dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée,

**Après avoir entendu** l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

**Considérant** l'absence d'observation,

### **Le Conseil Municipal,**

**Prend Acte** de la représentation-substitution, au sein du comité du Sigeif, de la Communauté d'agglomération « communauté Paris-Saclay » s'agissant des communes de Ballainvilliers, Champlan, Longjumeau, Marcoussis, Massy, Nozay, Orsay, Saulx-les-Chartreux, Verrières-le-Buisson, Villebon-sur-Yvette et Wissous pour l'exercice de la compétence relative à la distribution publique d'électricité,

**Prend Acte** de la modification de la liste des membres du Sigeif mentionnée à ses statuts et résultant de l'adhésion de la Communauté d'agglomération « communauté Paris-Saclay »,

### **018-2019 Donation**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a reçu une donation d'une collection de 14 revues municipales d'information « Contact » couvrant la période 1983 à 1988 offert par Madame Suinat.

Monsieur Le Maire remercie vivement Madame Suinat qui permet à la commune de compléter sa collection de revue municipale d'information.

Enfin, il précise que cette délibération a pour objet d'informer que cette donation n'est pas grevée d'aucune contrepartie et que le donateur a demandé que ces revues restent propriété de la commune.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** les donations faites à la commune de Béthemont-la-Forêt, sans contrepartie et la demande que ces biens demeurent à la commune,

**Après avoir entendu** l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

**Considérant** l'absence d'observation,

**Le Conseil Municipal,**

**Prend Acte** des donations des revues d'informations municipales « Contact » , ce qui représente 14 numéros qui couvrent la période allant de 1983 à 1988,

**Dit** que ces donations ne sont pas grevées de contrepartie,

**Dit** que ces donations demeureront la propriété de la Commune de Béthemont-la-Forêt,

**A – Question diverses**

- Rappel des dates à retenir pour le premier semestre :
  - Commémoration du cessez le feu de la guerre d'Algérie, le mardi 19 mars 2019 à 9h30
  - Chasse aux œufs, le samedi 13 avril 2019 à 15h00
  - Fleurissement du village, le samedi 25 mai à 9h00
  - Elections Européennes, le dimanche 26 mai
  - Les feux de la Saint Jean et la Fête de la Musique le vendredi 21 juin en soirée
  
- Point sur les travaux assainissement :

Monsieur Le Maire rappelle que les travaux ont débuté le 7 janvier dernier et que ces travaux consisteront à poser 6 300 ml de réseau principal de diamètre 200 mm, confectionner 335 branchements particuliers et 5 postes de refoulement. Il sera aussi réalisé 2 400 ml de réseau de refoulement essentiellement entre les communes de Béthemont-la-Forêt et Chauvry.

Le montant prévisionnel de ces travaux est de 4,6 M € H.T

Il est prévu que ces travaux se finissent pour le mois de novembre 2019.

Chaque mardi après-midi il y a une réunion de chantier afin de faire un point sur l'avancement des travaux et régler les problèmes que l'entreprise a pu rencontrer.

<b>PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR LA SEANCE EST LEVEE A 21h40</b>
---